



# **Cahier des charges de la commission des jurés**

## **Généralités**

L'association romande met en place une commission des jurés qui a pour but de former, promouvoir et attribuer les jurés de rond aux fêtes de lutte en Suisse romande et aux fêtes hors association romande.

La CJ doit promouvoir le travail du juré et donner une image de respect et de fair-play envers les lutteurs et le public.

La commission des jurés, représenté par son président, siège à la commission des jurés de l'association fédérale de lutte suisse.

## **Organisation de la commission des jurés de l'ARLS**

La commission des jurés est composée de :

- Un président des jurés siégeant au comité romand (droit de vote)
- Un représentant de chaque canton, soit 6 membres (FR/GE/JU/NE/VD/VS) (droit de vote)
- Le chef technique romand des actifs (droit de vote)
- Le responsable des jeunes
- Le président romand
- Une secrétaire

Le président de la commission est élu par l'assemblée des délégués de l'ARLS. Pour les autres charges, la commission se constitue elle-même.

La commission des jurés est dirigée par le président de la commission.

## Les tâches de la commission des jurés sont :

- Organiser les cours de formation.
- En décembre, avec retour au 31 janvier, demandes aux clubs de l'ARLS concernant leurs besoins en jurés, plus deux remplaçants, pour les fêtes de lutte organisées durant l'année.
- En janvier, envoyer la liste des souhaits pour les jurés.
- En janvier, deux cours théoriques avec un film de l'AFLS.
- En février, un cours pour nouveaux jurés avec le matin de la théorie et l'après-midi un cours pratique.
- En mars, organisation d'un cours pour jurés destiné aux lutteurs de l'ARLS, à faire lors d'un entraînement romand, celui-ci est aussi destiné aux jurés comme cours de rattrapage
- En mars, équiper les jurés en chemise, veste, casquette, règlement technique, etc...
- Entre février et mars, chaque association cantonale doit organiser au minimum un cours pratique pour les jurés. Ce cours est donné par deux membres de la commission romande des jurés.
- En février, planification des jurés selon les demandes des clubs pour toutes les fêtes de lutte de l'ARLS, les fêtes alpestres hors association et la fête fédérale.
- Dès mars, convocation de tous les jurés aux différentes fêtes de lutte par courriel ou courrier personnel.
- Durant la saison, effectuer les différents changements de jurés et adapter les listes, les remplaçants sont proposés à la secrétaire de la CJ par le responsable cantonal de la CJ.
- Lors des premières fêtes, accompagner les nouveaux jurés à une ou deux fêtes afin qu'ils comprennent bien leur nouvelle fonction de juré.
- Durant la saison, les responsables cantonaux doivent gérer les jurés dans leur canton, lors des fêtes de lutte.
- Durant la saison, évaluation des jurés selon le formulaire de la commission fédérale des jurés.
- Lors des fêtes de lutte, la désignation des jurés et chef de place, le briefing du matin et le débriefing de fin de journée, doit être effectué par un membre de la commission des jurés.
- A la fin de chaque fête, un rapport de présences des jurés doit être envoyé par le responsable cantonal de la CJ à la secrétaire. Ces rapports serviront à établir les prestations des jurés de l'année.
- En fin de saison, envoi d'un formulaire de satisfaction à tous les jurés de l'ARLS.

- En fin de saison toujours, mise à jour de la classification des jurés avec des classes de 1 à 4, afin de pouvoir répartir les jurés de l'année suivante selon leur catégorie, l'année de la fédérale la classification 4 est donné.
- En fin d'année, mettre sur pied le programme de l'année suivante (comités).
- En décembre, le président établit le rapport de l'année écoulée.
- La commission des jurés doit satisfaire les demandes des organisateurs de fête de lutte.

## **Jurés aux fêtes cantonales**

En règle générale, chaque association cantonale est représentée par un juré lors des fêtes cantonales des actifs et jeunes lutteurs.

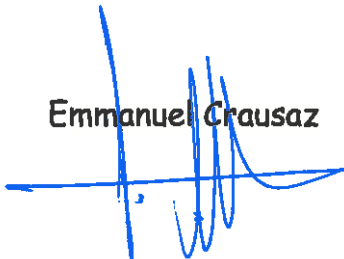
## Documents applicables

- Règlement technique de l'association fédérale de lutte suisse, version 2008.
- Directives du chef technique fédéral.
- Critères d'évaluations pour juré.


Estavayer-le-Lac, le 6 septembre 2017

Approuvé par le comité de l'ARLS le 6 septembre 2017

Président de la commission des jurés

Emmanuel Crausaz  


Secrétaire de la commission des jurés

Marielle Tissot  


Président romand

  
Dominique Werlen

Secrétaire romande

  
Christine Lianza